

AINGURAK

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social: SAINT MARTIN DE SEIGNANX (40390) – 390 rue Ambroise 2 – ZA Ambroise 2
902 790 245 RCS DAX

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2026**

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à 9.400 euros, au débit du compte « Report à nouveau ».

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRÉSIDENT

Signé par :

Pierre LATASSE

E28907DF9F584C0...

AINGURAK

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social: SAINT MARTIN DE SEIGNANX (40390) – 390 rue Ambroise 2 – ZA Ambroise 2
902 790 245 RCS DAX

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Copie certifiée conforme
LE PRÉSIDENT

Signé par :
Pierre LATASSE
E28907DF9F584C0...

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des Impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise <u> AINGURAK </u>															Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u> 390 RUE AMBROISE 2 </u> <u> 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX </u>																	
SIRET		90279024500028															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent *		12										
														Exercice N clos le			
														13/11/2020/25/			
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012										
			Autres *		014		016										
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040	448 750	042		448 750										
	Total I (5)		044	448 750	048		448 750										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070											
		Autres * (3)		072	131 027	074		131 027									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	358	086		358										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	131 385	098		131 385										
	Total général (I + II)		110	580 135	112		580 135										
PASSIF												Exercice N 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000												
	Écarts de réévaluation		124														
	Réserve légale		126		100												
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		)												
	Report à nouveau		134		(14 372)												
	Résultat de l'exercice		136		(9 400)												
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140		13 998												
	Total I		142		(8 673)												
Provisions pour risques et charges		Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		184 778												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		4 313												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	80	)												
	Comptes courants d'associés		173		399 636												
	Autres dettes		175														
	Produits constatés d'avance		174														
Total III		176		588 808													
Total général (I + II + III)		180		580 135													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		130 463								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	131 027	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	130 395	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																	

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>AINGURAK</u>		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				Exercice clos le 31/12/2025	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services *	217	218	
		dont export et livraisons intracommunautaires			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242 3 357
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)			244
	Rémunérations du personnel *			250	
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)			252
	Dotations aux amortissements *			254	
B – RÉSULTAT FISCAL	Total des charges d'exploitation (II)				256
	Total des charges d'exploitation (II)				264 3 357
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 (3 357)
	Produits financiers (III)	280		294	2 678
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : 347 ; (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) : 348)			300 3 365
	Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 (9 400)
	B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312
	Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) : 249)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Deductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342
			JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Rurales Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181	
	ZFANC 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre mer)	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
	Droit divers				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	653	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle simulatrice de conduite (art. 39 decies E)	641		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables * 23 772 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N° 2033-C-SD 2026

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : AINGURAK										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	10 634		602	3 365		604	13 998		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601			603			605			
	Autres provisions réglementées *	610			612			614			
Provisions pour risques et charges		620			622			624			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630			632			634			
	Sur stocks et en cours	640			642			644			
	Sur clients et comptes rattachés	650			652			654			
	Autres provisions pour dépréciation	660			662			664			
TOTAL		680	10 634		682	3 365		684	13 998		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681			683							
Autres immobilisations incorporelles	700	3 365		705							
Terrains	710			715							
Constructions	720			725							
Inst. techniques mat. et outillage	730			735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740			745							
Matériel de transport	750			755							
Autres immobilisations corporelles	760			765							
TOTAL		770	3 365		775						
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	23 772						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984	23 772						
Déficits de l'exercice				960	9 400						
Total des déficits restant à reporter				970	33 171						
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 1 - 4 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	332
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS											
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)										692	
Revenu brut social (si le montant est positif)										693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.